

Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 11 MARS 2020

Siège : 17 avenue du 11 Novembre 47190 Aiguillon

L'an deux mille vingt, le onze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni 17 avenue du 11 novembre 47190 Aiguillon, sous la présidence de Madame Hélène Aymard.

Etaient présents :

Mme Hélène AYMARD (Aiguillon), Mme Corinne ELLAM (Ambrus), Mr Francis CASTELL (Bazens), Mr Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran), Mme Mireille ROSSI (Bruch), Mme Claire RUCHAT (Clermont-Dessous), Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan), Mme Evelyne GATOUNES (Fréгимont), Mr Georges LEBON (Galapian), Mr Jean-Jacques BEAUCE (Lacépède), Mme Martine LEOMANT (Lafitte sur Lot), Mr Jean-Claude LAURENT (Lagarrigue), Mme Michelle SUBERBIELLE (Lusignan-Petit), Mr André MESSINES (Monheurt), Mme Nelly SUBIRADE (Monheurt), Mme Michèle BOUCHALES-REVERSAT (Nicole), Mme Laurence BRANDEHO (Port-Sainte-Marie), Mme Virginie RAFFAELLO (Puch-d'Agenais), Mme Stéphanie DELOGE (Saint-Laurent), Mme Céline PROTIN (Saint -Pierre-de -Buzet), Mme Annaick RENAUDIN (Saint -Pierre-de -Buzet), Mr Jean-Marc BRIE (Saint-Salvy), Mme Martine MASSOU (Saint-Salvy), Mme Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos), Mme Anne-Marie ROUSSELIE (Saint-Sardos), Mr Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne).

Pouvoirs de vote : /

Etaient excusés :

Mme Annie THOREL (Bazens), Mme Isabelle BISETTO (Bruch), Mme Christine AGOSTI (Damazan), Mme Jacqueline POLLONI (Feugarolles), Mme Claire BUDZIK (Fréгимont), Mme Patricia CUEVAS (Saint-Laurent) Mme Christine Quintlé, (Thouars sur Garonne), Mr Mohamed EL WASELA (Nicole).

N'étaient pas représentées les communes : Buzet sur Baïse, Caubeyres, Clairac, Feugarolles, Montesquieu, Prayssas, Razimet, Saint-Léger, Saint-Léon.

Madame Isabelle DE-LONGHI, a été désignée secrétaire de séance.

- **LECTURE des pouvoirs de vote**
- **DESIGNATION du secrétaire de séance**
Madame Isabelle DE-LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.
- **APPROBATION du procès - verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 octobre 2019 dont chaque délégué a été destinataire est approuvé sans observation.

FINANCES-COMPTABILITES

1 / Approbation du Compte Administratif 2019 (annexe)

Madame la Présidente indique que l'exercice 2019 présente :

	Rappel 2018	2019
Total des dépenses de fonctionnement :	58930.26 €	58427.99 €
Total des recettes de fonctionnement :	71959.89 €	85623.60 €
Excédent de fonctionnement :	5342.99 €	14165.98 €
Excédent de fonctionnement reporté :	18372.62 €	13029.63 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	13029.63 €	27195.61 € reporté en 2020
Excédent d'investissement :	2612.07 €	2841.33 € reporté en 2020
Déficit de reste à réaliser :	0.00 €	0.00 €
Dépenses d'investissement :	0.00 €	358.80 €
Recettes d'investissement	2612.07€	3200.13 €

Le Comité Syndical est appelé à approuver le Compte administratif 2019, **Madame la Présidente sort et Mme. la Vice-Présidente fait procéder au vote des délégués**

A l'unanimité le Comité syndical approuve le compte administratif 2019.

2 / Approbation du Compte de Gestion du Receveur Syndical

Le Comité Syndical est appelé à approuver le Compte de gestion 2019 dressés par le Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Compte de gestion 2019 du Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

3 / Affectation des résultats

Après l'approbation des Comptes administratifs 2019, et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Le Comité Syndical, à l'unanimité à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 pour le budget du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

	Rappel 2018	2019
Résultat reporté en fonctionnement	13029.63 €	27195.61 €
Résultat reporté d'investissement	2612.07 €	2841.33 €

4 / Débat d'Orientations Budgétaires

En vertu de l'article L.2312 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente propose à l'assemblée syndicale de tenir le débat sur les orientations budgétaires (DOB) préalable au vote des budgets primitifs 2020 du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

L'article L.2312-1 du CCGT a été modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Désormais, la délibération prend non seulement acte de la tenue du DOB mais fait également l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Madame la Présidente présente à cet effet le rapport d'orientation budgétaire destiné à éclairer le vote des élus. (annexe)

Après avoir entendu cet exposé, l'assemblée syndicale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020.
- **ADOpte** le débat d'orientation budgétaire 2020 sur la base du rapport ci—annexé.

5 / Participation à la protection sociale complémentaire

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Mme la Présidente propose d'augmenter la participation à hauteur de 12 € suite à une augmentation récurrente depuis 2015 des cotisations et d'abroger la délibération du 18 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} avril 2020, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- verser une participation mensuelle de 12.00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abroge la délibération du 18 mars 2015.

Accepte la mise en place d'une participation à la protection social complémentaire ;

Autorise Madame la Présidente à signer les documents ;

Donne pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération ;

AFFAIRES DIVERSES

6 / Attribution d'une aide à l'embauche d'un salarié en CUI/PEC

Pôle emploi nous a confirmé la prise en charge à 50% pour 20h/semaine du contrat de Mr Penilla. Ce contrat prendra fin le 30/06/2020.

7 / Courrier de Mme MOEBS Conseillère Régionale

Ce courrier qui vous a été envoyé par mail, concerne les dernières dispositions prises par la Région concernant les Transports Scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

**La secrétaire de séance,
Mme Isabelle DE-LONGHI**



**La Présidente,
Mme Hélène AYMARD**

